



Aymeric EBRARD

Psychologue

Conseil en orientation et évolution professionnelle

BILAN DE COMPETENCES

PRESENTATION



1

Aymeric EBRARD

Psychologue – ADELI : 51 93 0319 2

58 avenue du Général Eisenhower - 51 100 Reims - SIRET : 853 569 085 00014

06.65.48.17.63 - contact@aymericebrard.fr - www.AymericEbrard.fr

TVA intra-communautaire : FR96853569085

Déclaration d'activité : 44510201051. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Mise à jour : Juillet 2024



INTERVENANT DU CENTRE DE BILAN

Aymeric EBRARD – Psychologue du Travail

« *Psychologue spécialisé en orientation professionnelle, j'accompagne les salariés, dirigeants et demandeurs d'emploi dans la résolution de leur problématique de transition professionnelle depuis 20 ans. J'interviens principalement dans le cadre d'activités d'orientation, de reclassement, d'insertion, de recrutement et de mise en place de services d'emploi.* »

CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

Le Bilan de compétences est une prestation, accessible à **toute personne active** – salarié, demandeur d'emploi, travailleur indépendant et non-salarié -, **sans prérequis**, inscrite dans le **code du travail**, et régi par les principaux éléments **légaux et réglementaires** suivants :

- Articles L1233.71, L6313-1, L6313-4, L6313-10, et R6313-4 à R6313-8, R6322-36, R.6322-37 du Code du travail
- Articles 226-13 et 226-14 du code pénal
- [Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au bilan de compétences des agents de l'État](#)
- [LOI n° 2018-771 du 5 septembre 2018](#) pour la liberté de choisir son avenir professionnel
- [Décret n° 2018-1330 du 28 décembre 2018](#) relatif aux actions de formation et aux bilans de compétences

POURQUOI FAIRE UN BILAN ?

- Vous n'êtes plus satisfait(e) de votre situation professionnelle actuelle ?
- Vous désirez savoir quels sont vos acquis et votre potentiel ? Et construire un projet en phase avec vos aspirations ?
- Vous envisagez de changer de poste, d'entreprise, et/ou de secteur d'activité ? Ou même de vous orienter vers un nouveau métier ?
- Vous souhaitez évoluer vers de nouvelles responsabilités ?
- Vous avez déjà une idée de projet (métier, formation, V.A.E., création d'entreprise, ...) et voulez en vérifier la faisabilité ?

MODALITES D'ACCES

Préalablement à votre engagement dans le bilan de compétences, je vous propose un **entretien d'information, gratuit et sans engagement**, effectué en dehors de votre temps de travail et non inclus dans la durée du bilan.

Cet entretien permet de recueillir **vos attentes** et de déterminer **l'accompagnement le plus adapté à votre besoin** (durée, financement, méthodes, outils...).

Après un temps de réflexion, et si la proposition vous convient, nous validons ensemble votre **inscription** et **planifions** le bilan en l'adaptant à votre situation (rythme, jours, horaires, ...).



La prestation peut débuter rapidement, selon vos disponibilités et celles du conseiller. Le centre de bilan de compétences s'engage à vous proposer une **première séance dans les 15 jours** suivant votre entretien d'information.

Afin de planifier cet entretien, ou pour tout renseignement préalable, contactez Aymeric EBRARD au 06 65 48 17 63 ou via contact@aymericebrard.fr

OBJECTIFS

Le Bilan de compétences vous permet de :

- Prendre le temps de réfléchir à **votre avenir** personnel et professionnel selon vos priorités, vos centres d'intérêts et vos motivations
- Prendre **confiance en vous** en révélant vos compétences et vos capacités
- Bâtir un **projet d'évolution de carrière** en phase avec vos potentialités, vos aspirations et la réalité du monde économique et social
- Élaborer une **stratégie** et un **plan d'actions** personnalisé vous permettant de mettre en œuvre et de réussir votre projet

RESULTATS ATTENDUS

Réaliser un bilan de compétences c'est vous donner la possibilité de :

1. **Vous réapproprier votre vie professionnelle**, y donner du **sens** et en (re)devenir **acteur**
2. **Construire un projet professionnel** en adéquation avec vos aspirations profondes, vos capacités et votre potentiel
3. **Accroître votre motivation à agir** par une meilleure confiance en vous
4. **Réussir concrètement votre projet** sur la base de votre propre feuille de route
5. **Utiliser les résultats du bilan** pour préparer et argumenter votre projet en vue d'une progression de carrière, une reconversion, une formation, une Validation des Acquis de l'Expérience, une création d'entreprise...

L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ : 4 PHASES

Parce que l'histoire et les attentes de chaque personne sont uniques, la démarche et les objectifs du bilan de compétences s'adapte à chacun.

1. PHASE PRELIMINAIRE

Elle est essentielle car elle vous permet de **choisir le professionnel** qui vous paraît le mieux à même de répondre à vos attentes. Une fois engagé dans la démarche, cette étape vous permet également de **clarifier votre demande** et de **définir les objectifs** à atteindre avec votre conseiller psychologue.

➤ **Etape 1 : Entretien d'information** - Gratuit, sans engagement (hors Bilan) -. Il vous permet de préciser votre **situation** et vos **attentes**, et permet au conseiller vous présenter la **démarche** et

3

Aymeric EBRARD

58 avenue du Général Eisenhower - 51 100 Reims - SIRET : 853 569 085 00014

06.65.48.17.63 - contact@aymericebrard.fr - www.AymericEbrard.fr



les **choix pédagogiques** du centre, ainsi que les **modalités de financement** adaptées à votre situation.

- ⇒ **Etape 2 : Engagement** : **organisation** de la prestation, présentation de la **méthodologie**, clarification des **attentes** et fixation des **objectifs** du bilan.

2. PHASE D'INVESTIGATION

Le temps d'investigation constitue le **cœur du bilan** de compétences. Il nous permet de **construire votre projet** professionnel, d'en **vérifier la pertinence**, et d'élaborer **une ou plusieurs alternatives** le cas échéant.

Il peut se décomposer en 7 étapes :

- ⇒ **Etape 1** : **formuler et objectiver votre questionnement initial** au travers de l'analyse de votre parcours de vie personnelle et professionnelle
- ⇒ **Etape 2** : **identifier les domaines d'activité, métiers et opportunités** correspondants à vos centres d'intérêts et vos aspirations professionnelles
- ⇒ **Etape 3** : **mettre au jour vos atouts et potentiels** mobilisables en adéquation avec les pistes d'évolution ou de reconversion professionnelle (ressources personnelles et relationnelles, potentiels intellectuels, capacités d'apprentissage...).
- ⇒ **Etape 4** : **identifier vos compétences transférables** par la méthode d'explicitation de vos expériences professionnelles et extra-professionnelles.
- ⇒ **Etape 5** : **investiguer les pistes identifiées** - recherche documentaire, enquête de terrain - en **vérifier l'intérêt et la faisabilité**, selon vos intérêts, vos motivations, vos possibilités et la réalité du monde économique et social.
- ⇒ **Etape 6** : **cibler les actions de formation ou de validation des acquis de l'expérience (VAE)** éventuellement nécessaires à la réussite de votre projet.
- ⇒ **Etape 7** : **synthétiser les résultats** obtenus pour **construire votre projet professionnel**, et les **projets alternatifs** possibles.

3. PHASE DE CONCLUSION

La phase de conclusion nous permet de mettre en forme votre projet et d'élaborer ensemble votre **Trajectoire de Réussite®** :

- ⇒ **Etape 1** : **Entretien de pré synthèse**. Il permet d'élaborer la **stratégie** et le **plan d'actions** - étapes, actions, objectifs - qui vous serviront de **feuille de route** pour **réaliser concrètement votre projet**.
- ⇒ **Etape 2** : **Entretien de synthèse et de conclusion** : un **document de synthèse** reprend les principaux résultats : problématique initiale, projet (court, moyen et long terme) et alternatives éventuelles, atouts mobilisables, points de vigilance ou de développement, Trajectoire de réussite.



4. PHASE DE SUIVI

La phase de suivi vous permet de **sécuriser la réalisation de votre projet**.

Durant cette phase, je demeure **à votre disposition** (courriel, téléphone) pour toute **question** ou **difficulté** rencontrée dans la réalisation de votre projet.

Je vous propose également **un rendez-vous à 6 mois** après le bilan, afin d'échanger sur **l'avancement de votre projet** et d'évaluer **votre « expérience client »**.

Retrouvez en annexes le détail des séquences du bilan et les volumes horaires correspondants.

DUREE & ORGANISATION

La durée totale du bilan de compétences varie **de 12 à 24 heures** en présentiel, ou à distance, en fonction du besoin que vous exprimez. Elle est convenue initialement entre vous et le centre de bilan.

N.B. La durée ne tient pas compte de l'entretien préalable qui se tient en amont du bilan lui-même, ni de l'entretien de suivi à 6 mois après la fin du bilan.

Le bilan de compétences est organisé, selon sa durée en **6 à 14 séances** - 1h00 à 3h00 par séance – durant une période de **1 à 3 mois**. Les séances sont planifiées selon vos disponibilités durant les horaires d'ouverture du centre de bilan de compétences.

Entre chaque séance, le conseiller psychologue vous demandera de réaliser un **travail préparatoire**.

HORAIRES D'OUVERTURE

Le centre est ouvert du **lundi au vendredi de 8h à 20h**.

METHODES ET OUTILS

Les méthodes et techniques pédagogiques

Le prestataire ancre sa pratique dans l'approche générale du « **counseling de carrière** », fondée sur une relation de confiance et une véritable collaboration entre le conseiller psychologue et le bénéficiaire.

Cette démarche se déroule entièrement de façon personnalisée, dans le cadre **de séances individuelles, en présentiel**, à l'exception de circonstances particulières ou de besoins particuliers du bénéficiaire nécessitant la mise en place de séances organisées à distance par tous les moyens appropriés : visioconférence, téléphone et échanges de courriels.

Elle s'appuie sur :



- La pratique d'**entretiens individuels interactifs**, complétée par des échanges téléphoniques et courriels, au cours desquels le conseiller met en œuvre les techniques d'écoute active, de reformulations, d'explicitation...
- La technique d'**explicitation des expériences** et de **cartographie des compétences**
- L'**interprétation** et la **discussion des résultats aux exercices ou tests** de personnalité, de motivations, d'intérêts professionnels et d'aide au choix d'orientation et d'aptitudes intellectuelles
- Les **apports méthodologiques** et la **guidance** dans les investigations documentaires, les enquêtes de terrain et les autres actions visant à évaluer la pertinence des pistes envisagées.

Des outils de référence

Le centre dispose d'une **large gamme** d'outils et de tests sélectionnés auprès des plus grands **experts européens** (JAE, Pearson, Qui plus est, Hogrefe, Eurotests,) qui garantissent **validité scientifique** et **performance évaluative**.

Support du bénéficiaire

- Questionnaire d'expression des attentes et de fixation des objectifs
- Document de progression
- Livret pédagogique
- Guide méthodologique

Exercices & tests

- Exercices d'intérêts professionnels et d'aide au choix d'orientation
- Exercices de personnalité, de valeurs et motivations (SOSIE 1^{ère} ou 2^{nde} Génération)
- Tests d'aptitudes intellectuelles
- Epreuve de Décision Vocationnelle
- Questionnaire de Motivation en Formation

Ressources mises à disposition

- **Banques de métiers** : Horizons de carrière (550 métiers), ONISEP (2 092 métiers), Oriane.info (585 métiers), CIDJ (1016 métiers)
- **Sitothèque et lieux** : métiers, formations professionnelles, observatoires des métiers par secteur, les Fonctions Publiques, la reconversion professionnelle, les outils de recherche d'emploi, l'emploi des personnes Handicapés, les ressources documentaires, la création d'entreprise, les tendances du marché de l'emploi
- **Mise en relation avec des personnes ou les organismes ressources** dans le cadre des enquêtes métiers et selon les besoins de la personne

MODALITES D'EVALUATION ET DE SUIVI

- A chaque début et fin de séance, **un point régulier** est réalisé afin de s'assurer que les travaux réalisés et les résultats obtenus répondent aux **objectifs** convenus initialement.
- Lors de la dernière séance de Bilan de compétences vous est remis :



- **Une synthèse**, co-écrite avec vous, des principaux résultats de la prestation, qui décrit notamment votre projet d'évolution de carrière à court, moyen et long terme, et les atouts que vous pouvez mobiliser pour réussir.
 - **Un certificat de réalisation** validé par le Ministère du Travail attestant de la réalisation du bilan de compétences.
 - **Un questionnaire de satisfaction** à compléter en fin de dernière séance
- Afin de suivre votre **devenir** et de vous aider à réaliser votre projet, le conseiller psychologue demeure disponible si vous pensez qu'il peut vous **aider** dans la réalisation de votre projet contribuer.
 - Afin de suivre l'évolution de votre parcours et d'améliorer **la qualité** de ses services le centre vous invite à donner votre avis sur votre « expérience client » au travers d'un **questionnaire**, et vous propose un **entretien**, 6 mois après la fin de la prestation.

FINANCEMENT POUR TOUS

Compte Personnel de Formation (CPF)

Pour toute personne active - salarié des secteurs publics et privés, indépendant ou dirigeant, demandeur d'emploi, le CPF est le principal dispositif de financement du Bilan de compétences. Pour ce faire, il vous faudra créer et/ou vous connecter à votre compte Formation via <http://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>, pour rechercher un Bilan de compétences (code 202) dans votre secteur géographique, sélectionner l'organisme prestataire de votre choix et vous inscrire.

A NOTER.

- Lorsque le salarié utilise son CPF pour un Bilan réalisé **en dehors de son temps de travail**, l'employeur n'a pas à être informé. En revanche, lorsqu'il utilise son CPF pour un bilan réalisé, en tout ou parti, **pendant le temps de travail**, il doit demander l'accord préalable de l'employeur selon les règles propres à l'utilisation du CPF. La **rémunération** du salarié est maintenue si le bilan a lieu pendant le temps de travail.
- Un décret du 29 avril 2024 fixe de nouvelles obligations pour l'utilisation du CPF à compter du 2 mai 2024. Une **participation forfaitaire obligatoire de 100 €** est mise en place pour les personnes souhaitant utiliser leur compte personnel de formation. Cette somme est indexée sur l'inflation et pourra être revalorisée chaque année au 1er janvier par arrêté ministériel.
Cependant, elle ne s'applique pas dans certains cas :
 - vous êtes demandeur d'emploi ;
 - votre formation fait l'objet d'un abondement de la part de votre employeur ;
 - vous souhaitez mobiliser tout ou partie des points de votre compte professionnel de prévention (C2P) ;
 - vous souhaitez faire une reconversion et vous faites appel à l'abondement dû à une incapacité permanente au moins de 10 % (victimes d'un accident du travail ou de maladie professionnelle).



- Si le CPF ne couvre pas le prix total des frais, **d'autres acteurs peuvent compléter le financement** (vous-même, votre employeur, votre opérateur de compétence, OPCO, le conseil régional, le conseil départemental, votre mairie, France Travail, etc.). Les frais annexes liés à la formation (mobilité, transport, repas) sont exclus de la prise en charge.

FINANCEMENTS SPECIFIQUES

Vous pouvez mobiliser d'autres dispositifs pour financer votre Bilan en fonction de votre statut.

Plan de développement des compétences : pour les salariés d'employeurs de plus de 50 salariés :

Chaque employeur doit assurer la formation de ses salariés afin de les adapter à leur poste de travail et maintenir leur employabilité. Les employeurs doivent proposer pour cela un plan de développement des compétences (anciennement « plan de formation »).

Afin d'en bénéficier, rapprochez-vous de la personne en charge des formations chez votre employeur.

A NOTER. Dans ce cadre, le Bilan peut vous être proposé à l'initiative de votre employeur et nécessite dans ce cas votre accord. Il fait alors l'objet d'une convention écrite entre l'employeur, vous et l'organisme prestataire du bilan de compétences. La convention rappelle aux signataires leurs principales obligations respectives (durée, période de réalisation, remise des résultats, prix...).

Dispositifs que vous pouvez utiliser : CPF, Plan de développement des compétences

Opérateurs de Compétences (OPCO) : pour les salariés d'employeurs de moins de 50 salariés :

Les OPCO accompagnent les PME dans la formation et le financement de l'apprentissage. Il en existe onze, un par branche métier.

Afin de bénéficier d'un financement via un OPCO, il faut vous adresser à l'OPCO lié à l'activité de votre entreprise. Pour le connaître, rapprochez-vous de la personne en charge des formations chez votre employeur.

A NOTER. Les employés d'entreprises de moins de 50 salariés peuvent également financer les formations via leur **plan de développement des compétences** mais peuvent passer par leur OPCO pour ce faire.

OPCO ou Fonds d'assurance formation (FAF) : pour les indépendants et non-salariés :

En fonction de votre activité vous êtes rattaché à un FAF, pour les indépendants c'est souvent l'AGEFICE (dirigeant industrie, commerce, service) ou le FIF PL (pour les professions libérales) ou encore le FAFCEA (pour les artisans).



A NOTER. Chaque année vous avez le droit à un budget formation. Attention ce budget n'est pas cumulable comme le CPF, il est donc important de l'utiliser chaque année.

Pour retrouver votre FAF, vous pouvez regarder sur vos attestations URSSAF ou le retrouver avec le code NAF de votre entreprise et ce type d'outil : <https://www.le-compte-personnel-formation.com/trouver-mon-opca-pour-mon-compte-formation-avec-le-code-naf-ou-ape/>
Ensuite il faut créer un compte sur le FAF pour monter votre dossier de prise en charge financière en ligne. Comptez minimum un mois pour obtenir votre réponse.

A NOTER. Avant les indépendants n'avait pas le droit au **CPF**, il est désormais possible de cumuler des budgets formation **CPF** en tant qu'indépendants, pensez-y !

Pôle emploi, APEC ou Cap emploi : pour les demandeurs d'emploi

Pour financer votre Bilan, vous pouvez demander un abondement à Pôle Emploi. Cet abondement est un financement complémentaire que Pôle emploi peut vous accorder pour financer le reste à charge de votre projet de formation - uniquement si vos droits CPF sont insuffisants.

Pour valider votre demande, vous devrez expliquer en quelques lignes à votre conseiller Pôle emploi, APEC ou Cap emploi pourquoi cette formation va vous permettre de réussir votre projet d'accès au retour à l'emploi.

L'accord de Pôle emploi est soumis à certaines conditions, renseignez-vous auprès de votre conseiller Pôle emploi, APEC ou Cap emploi.

TARIFS

- Bilan de compétence **16 heures** : 1 440 euros TTC
- Bilan de compétence **20 heures** : 1 740 euros TTC
- Bilan de compétence **24 heures** : 2 040 euros TTC

Contactez-moi, nous trouverons ensemble la meilleure solution de financement pour vous et je vous indiquerai les démarches à effectuer.

CONTACTS

Pour une information **complète, gratuite et sans engagement**, contactez-moi :

☎ 06 65 48 17 63

✉ contact@AymericEbrard.fr

🌐 www.AymericEbrard.fr



REGLES DE DEONTOLOGIE

Le centre de Bilan exerce son activité en conformité avec la charte éthique et déontologique de bilan de compétences telle que définie par la FFPABC - Fédération Française des Professionnels de l'Accompagnement et du Bilan de Compétences.

Cette charte établit les valeurs et obligations des professionnels auprès de ses clients et financeurs et fixe les normes minimales de déontologie, de pratiques et de performances professionnelles.

Elle insiste en particulier sur les règles suivantes :

- Volontariat du bénéficiaire
- Principe de transparence : présentation des conditions de réalisation, du déroulement du bilan, de la méthodologie, des outils et des tests utilisés.
- Signature d'une charte d'engagement réciproque et établissement d'un calendrier des rencontres
- Principe de confidentialité : le conseiller psychologue est soumis au secret professionnel
- Propriété des résultats du bilan : le bénéficiaire est propriétaire des résultats de son bilan. La transmission du document de synthèse à un tiers ne se fait qu'avec l'autorisation du bénéficiaire
- Absence de jugements de valeurs : le document de synthèse reste centré sur les faits, les constats du bénéficiaire, les comportements observables
- Destruction - Le cabinet doit détruire tous les documents de travail et la synthèse après le dernier entretien. Toutefois si le bénéficiaire l'autorise à conserver ces documents plus longtemps, la destruction doit être réalisée au plus tard un an après la fin du bilan.

LIEU & ACCES

- ▶ Centre d'affaires #58 – Rez-de-chaussée
58 avenue du Général Eisenhower – REIMS
Face à la faculté de Droit & Sciences Humaines et NEOMA Business School
- 🚊 Tram A et B / Bus 11 et 13 – arrêt Campus Croix Rouge
- ♿ Locaux accessibles et prestations adaptables aux personnes en situation de handicap
- 📺 Intervention possible à distance en visioconférence

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Accessibilité physique

Le centre de Bilan est conforme à la loi du 11 février 2005 pour l'Égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Les locaux sont entièrement



accessibles aux personnes en situation de handicap (entrée, bureau et salle de réunion, toilettes, ...).

Accessibilité pédagogique

Les séances et les exercices proposés aux personnes en situation de handicap sont adaptables par le référent handicap sur différents plans :

- Les rythmes
- Les contenus, les supports, méthodologies, outils
- Les exercices, tests / évaluations
- L'environnement matériel et social

Le cas échéant, l'intervention d'un expert du handicap (moteur, cognitif, psychique, visuel ou auditif) permet de mettre en place les moyens pour compenser les conséquences du handicap durant la prestation.



INDICATEURS DE RESULTATS 2021 et 2022

Indicateurs Bilan de Compétences	2021		2022	
A L'ISSUE DE LA PRESTATION ("A CHAUD")	Nombre	%	Nombre	%
Nombre de bénéficiaire en début d'accompagnement	41	100%	27	100%
Nombre de bénéficiaire en fin d'accompagnement	35	85%	24	89%
Nombre de retour de l'enquête de satisfaction à chaud	35	85%	25	93%
Bénéficiaires satisfaits de leur bilan de compétences *	35	100%	24	96%
dont bénéficiaires très satisfaits	34	97%	22	92%
Enquêtes-terrain réalisées par les bénéficiaires pour valider leur projet	30	73%	21	84%
Nature des enquêtes-terrain réalisées par les bénéficiaires pour valider leur projet	Enquêtes auprès de professionnels exerçant les métiers visés, organismes de formations et autres organismes Enquêtes auprès de professionnels exerçant les métiers visés, organismes de formations et autres organismes			
Abandons en cours de prestation	6	15%	3	11%
Causes des abandons	Trois pour reprise d'emploi, deux sans cause identifiée, un pour motif personnel		Un pour reprise d'emploi, un pour changement d'emploi, un pour création d'activité	
Interruption (et reprise) en cours de prestation	0	0%	0	0%
SUIVI A 6 MOIS				
Nombre de retour de questionnaire de suivi à 6 mois	24	59%	21	78%
Nombre d'entretien de suivi à 6 mois demandés **	17	71%	9	43%
Nombre d'entretien de suivi à 6 mois réalisés suite à demande	17	100%	9	100%
Bénéficiaires estimant leur bilan de compétences utile ***	24	100%	21	100%
dont bénéficiaires estimant le bilan très utile	16	67%	15	71%
Insertion dans l'emploi (pour les demandeurs d'emploi)	5	50%****	6	67%****
Formations suivies (réalisées ou en cours)	10	42%	10	48%
Formation à venir	2	12%	2	10%
Créations d'entreprise (réalisées ou en cours)	5	21%	1	5%
VAE engagées	1	4%	0	0%

* Réponse "satisfaisant" ou "très satisfaisant" à la question "Quel est votre degré de satisfaction global ?"

** Réponse "Oui" à la question "Souhaitez-vous être contacté(e) par le conseiller psychologue qui vous a accompagné afin d'échanger sur votre situation actuelle ?"

*** Réponse "utile" ou "très utile" à la question "Plusieurs mois après la réalisation de votre bilan, estimez-vous que le bilan de compétences vous a été utile ?"

**** Nombre d'insertion dans l'emploi / nombre de demandeurs d'emploi



ANNEXE 1- Détail du bilan de compétences – 16 à 22 heures

1. PHASE PRELIMINAIRE

1. Entretien préalable – 0h45

Gratuit, sans engagement (hors Bilan)

- La personne présente sa situation et ses attentes
- Le conseiller présente la démarche, les choix pédagogiques du centre et les modalités de financements adaptées à la situation de la personne

2. Engagement dans la démarche – 1h00

- Confirmation de l'engagement réciproque dans le bilan : signature de la charte et du contrat
- Clarification de la demande du bénéficiaire et fixation des objectifs partagés du bilan
- Programmation personnalisée des séances

2. PHASE D'INVESTIGATION

1. Méthodologie de projet – 1h00

- Présentation des éléments à prendre en compte pour construire un projet professionnel réaliste et réalisable
- Présentation des supports : guide méthodologique, livret pédagogique et supports de progression à disposition

2. Analyse du parcours personnel et professionnel – 1h00 à 2h00

- Exploration de l'itinéraire personnel et professionnel
- Analyse de la dynamique personnelle
- Emergence de la problématique actuelle du bénéficiaire

3. Module « Ressources personnelles »

Passation des exercices & tests - 1h30 à 2h00 :

- Traits de personnalité / Valeurs
- Motivations prof.
- Priorités personnelles et prof.
- Centres d'intérêts prof.

Evaluation d'aptitudes intellectuelles générales / spécifiques - 1h00 à 1h30

Restitution des exercices & tests 2h00 à 4h00

4. Module "Compétences"

Préparation à l'analyse des compétences – 1h00 - Initiation à la méthode de repérage des compétences

Repérage et analyse des compétences et de leur transférabilité au regard des pistes identifiées - 2h00

Élaboration du portefeuille des compétences - 1h00

5. Module « Projet »

Emergence de pistes professionnelles – 2h00 à 3h00 : échanges sur les 1ers résultats, recherche d'informations, adéquation aspirations, potentialités, compétences / pistes d'évolution

Etude de la faisabilité des pistes - 2h00 à 4h00 - projection dans la réalité du monde économique et social, mise en place d'enquêtes auprès des professionnels (remise d'un guide), vérification de la faisabilité

6. Construction du projet – 1h00 à 3h00

- Emergence d'un projet professionnel viable, et d'éventuelles alternatives
- Evaluation des éventuels besoins de formation
- Construction du meilleur parcours pour réussir : stratégie, objectifs, plan d'actions

3. PHASE DE CONCLUSION

1. Entretien de pré synthèse – 1h00

- Formulation du projet et du plan d'actions
- Echange autour du contenu du document de synthèse

2. Rédaction de synthèse

- Rédaction du document de synthèse par Aymeric EBRARD, reprenant le projet défini, les atouts et axes de développement et le plan d'actions

3. Entretien de synthèse et de conclusion – 1h30

- Validation et remise du document de synthèse et du certificat de réalisation
- Renseignement du questionnaire d'évaluation de la prestation

4. PHASE DE SUIVI

Rendez-vous à 6 mois – 0h30

- Point sur la mise en œuvre de votre projet et éventuels ajustements
- Questionnaire sur votre « expérience client »

Aymeric EBRARD

58 avenue du Général Eisenhower - 51 100 Reims - SIRET : 853 569 085 00014

06.65.48.17.63 - contact@aymericebrard.fr - www.AymericEbrard.fr